DÉVELOPPEMENT DU MÉDICAMENT

# Saviez-vous que...

## Le médicament est sous étroite surveillance?

Faculté de pharmacie
Université de Montréal

100 ans d'excellence

Le médicament fait l'objet d'une surveillance continue par Santé Canada tout au long du développement et qui se poursuit même après la commercialisation.

Le développement d'un nouveau médicament est en effet encadré par de nombreuses loi, directives et règlements : la Loi canadienne sur les aliments et drogues, et ses règlements, la déclaration d'Helsinki, les lignes directrices réglementaires sur les bonnes pratiques cliniques, de fabrication et de laboratoire ainsi que l'énoncé de politique des trois conseils.

Un comité éthique de la recherche (CER) s'assure du rapport entre les bénéfices et les risques, le respect du consentement éclairé et la sécurité des sujets durant toutes les études et pour tous les patients, et continue même l'évaluation lorsque le médicament est commercialisé.